

Face aux robes noires qui ne décolèrent pas

Le Conseil de l'Ordre des avocats annonce une réunion avec la cour d'Alger cette semaine

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5183 - Lundi 28 septembre 2020 - Prix : 10 DA

En remplacement de Larbi Ouanoughi
**Adel Kansous nouveau
PDG de l'ANEP**

Page 16

Manque d'hygiène et de salubrité des aliments

L'Association de la protection du consommateur alerte

Page 2

Stagdeflation

Par Mohamed Habili

Jusqu'à la crise économique de 2007/2008, ce que les autorités financières de tous les pays, développés ou pas d'ailleurs, à l'exception notable de celles du Japon, craignaient le plus, c'était l'inflation. Ou plus exactement la spirale inflationniste, lorsque les prix ne cessant d'augmenter conduisent à la dépression. La seule fois dans leur histoire pourtant où les économies occidentales aient connu une inflation inhabituelle, c'était dans les années 1970, une période où l'inflation avait dépassé les 10 % dans certaines d'entre elles. Pour autant bien sûr qu'on mette de côté l'hyperinflation allemande du début des années 1920, laquelle selon beaucoup expliquerait l'aversion des Allemands pour toute politique monétaire tant soit peu accommodante. Avant de faire l'expérience de l'inflation, ces économies en ont fait celle, et plus d'une fois, de son contraire, de la déflation, une situation dans laquelle le niveau général des prix baisse continuellement, et sans qu'il soit possible d'en redresser le cours. Pour ne parler que de la première d'entre elles, l'économie américaine, bien des fois elle a dû traverser des périodes, relativement longues pour les plus importantes d'entre elles, puisque celles-ci se sont étendues sur plusieurs décennies, sans qu'elle se soit trouvée pour autant en danger d'effondrement. La seule fois dans son histoire où la déflation a failli l'emporter, c'était dans les années 1930-1933, dans le prolongement du krach boursier de 1929. La réalité, c'est que la baisse des prix est le cours normal d'une économie où le progrès technique et la hausse de productivité se traduisent à mesure par une production qui va croissant.

Suite en page 3

Examinant les propositions des syndicats

Quadjaout : toutes les hypothèses étudiées, sauf la fixation de la date de la rentrée



Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, a dévoilé, lors de sa réunion avec les partenaires sociaux, les premières propositions en prévision de la prochaine rentrée scolaire, à la lumière de l'épidémie persistante dans le pays. «Nous avons étudié toutes les hypothèses mais, à ce jour, aucune décision définitive n'a été prise sur la date de la prochaine rentrée scolaire», a-t-il indiqué. Page 2

Révision de la Constitution

Des partis politiques expriment leurs positions

Page 3

Rage

900 cas et 15 décès en Algérie en une année

Page 4

Examinant les propositions des syndicats

Ouadaout : toutes les hypothèses étudiées, sauf la fixation de la date de la rentrée

■ Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadaout, a dévoilé, lors de sa réunion avec les partenaires sociaux, les premières propositions en prévision de la prochaine rentrée scolaire, à la lumière de l'épidémie persistante dans le pays. «Nous avons étudié toutes les hypothèses mais, à ce jour, aucune décision définitive n'a été prise sur la date de la prochaine rentrée scolaire», a-t-il indiqué.

Par Thinhinene Khouchi

En réunion, hier, avec les partenaires sociaux, le ministre de l'Éducation nationale a expliqué, dans son allocution aux syndicats de son secteur, que «nous avons étudié toutes les propositions pour assurer la réussite de la prochaine rentrée scolaire, mais n'avons pris aucune décision encore. On préfère vous écouter en tant qu'acteurs, ouvrir un dialogue avec vous et les parents d'élèves, ensuite soumettre les propositions au gouvernement et au Comité scientifique qui devra trancher en dernier lieu».

Le ministre a indiqué que «dans tous les cas de figure, il n'est pas question de prendre des risques avec la santé de nos enfants, des enseignants, du personnel. Le plus important étant l'intérêt de notre pays».

«Je ne considère pas cette réunion comme une réunion protocolaire, j'attache plutôt une grande importance à ce que vous proposerez. L'élève est la raison de notre présence ici aujourd'hui», a indiqué le ministre. Par ailleurs, pour la prochaine rentrée, le ministre a posé quelques jalons de réflexion en évoquant la double vacation des classes, l'allègement des programmes, la prise en considération des différences entre les cycles et même les disparités épidémiologiques entre les régions. Il dira, à ce pro-

pos, qu'«en prévision de la prochaine rentrée scolaire, le ministère de l'Éducation nationale a préparé des projets de plans exceptionnels pour organiser l'étude au cours de la prochaine saison 2020/2021, en tenant compte de l'intérêt de l'élève et de l'enseignant». A ce propos, Ouadaout a souligné la nécessité de protéger la santé et la sécurité des élèves et des enseignants par le strict respect du protocole de santé préventive du ministère, approuvé par le Comité scientifique de lutte et suivi du Covid-19.

Le protocole proposé insiste sur la nécessité de respecter la norme de distanciation sociale et de travailler avec des petits groupes d'élèves, à savoir pas plus de 20 élèves par classe et cela avec l'obligation de porter un masque de protection. Pour ce faire, le protocole du ministère de l'Éducation a suggéré que «les cours soient assurés en alternance entre ces groupes, afin d'éviter les grands regroupements des élèves». Il s'agit également de réaménagement des heures de travail. Sur ce volet, le ministre a assuré que les cours pourront être assurés pendant six jours de la semaine, à savoir du samedi au jeudi, pour les cycles moyen et secondaire.

Toujours sur le volet pédagogique, Ouadaout a également appelé à l'adaptation des programmes scolaires en mettant l'accent sur les enseignements de base pour



chaque matière en fonction du volume horaire. Pour ce faire, le premier responsable du secteur a appelé à exploiter toutes les salles disponibles, telles que les laboratoires, les bibliothèques, les ateliers et les amphithéâtres, notamment pour le secondaire.

Il a également évoqué la nécessité de développer l'enseignement à distance. Enfin, s'exprimant sur l'année scolaire précédente, le ministre a indiqué que les «larges consultations» qui ont eu lieu le mois de mars dernier se sont soldées par la décision

consensuelle d'arrêter les cours le mois de mars, d'annuler l'examen de cinquième et de décaler les épreuves du BEM et du Bac au mois de

septembre. A ce propos, Ouadaout a considéré que ces examens ont été «une réussite».

T. K.

153 nouveaux cas et 3 morts en 24 heures Virus : la tendance baissière continue

L'ALGÉRIE a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de moins qu'hier (4), portant à 1 714 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le P^r Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse avec 153 cas, soit sept cas de moins par rapport à hier (160), pour atteindre au total 51 067 cas confirmés.

R. N.

Manque d'hygiène et de salubrité des aliments

L'Association de la protection du consommateur alerte

L'Association nationale de protection des consommateurs «El Aman» tire la sonnette d'alarme : des maladies courantes et meurtrières, telles que le cancer et le diabète, sont liées au manque d'hygiène et de salubrité des aliments. Ces deux facteurs de risque majeurs entraînent chaque année de nombreux décès en Algérie.

Les aliments impropres à la consommation contenant des bactéries, des virus ou des substances nocives provoquent des maladies, allant de la diarrhée au cancer. Constatant que beaucoup d'Algériens meurent en raison du manque d'hygiène et de salubrité de nos aliments, Hassan Menouar, président d'El Aman, indique que la sécurité sanitaire et environnementale a été, durant des années, de belles phrases à entendre, mais peu de choses ont été réalisées. Pour lui, la majeure partie de ces maladies a pour origine ce que mangent les Algériens et la mauvaise qualité

de leur cadre de vie. En guise de preuves, M. Menouar signale l'important nombre de malades, dont 50 000 nouveaux cas de cancer chaque année, auxquels il ajoute les quelque 7 millions de diabétiques et les 10 millions de personnes souffrant de problèmes cardiovasculaires. Aussi, l'intervenant met en avant la qualité de l'eau potable que les Algériens consomment quotidiennement, particulièrement «l'eau potable fournie par le biais du robinet, dont la bonne qualité n'est pas généralisée».

À cet effet, il considère «injuste» que des Algériens soient contraints d'acheter de l'eau en bouteille plastique pour s'abreuver.

En revanche, Hassan Menouar dit sa satisfaction de constater que l'article 62 du projet de Constitution stipule que le pouvoir œuvre, désormais, à garantir par le biais d'associations, la protection des consommateurs et a assuré, notamment, leurs droits en matière de

santé et de salubrité. «Cette décision constitutionnelle nous donne la possibilité, en tant que mouvement associatif et consommateur, à aller plus loin et plus fort dans nos activités, compte tenu de ce qui se passe dans notre environnement de consommation et de notre cadre de vie», dira-t-il.

Cependant, l'invité de la Chaîne 3 de la Radio nationale est revenu sur le rôle des associations de protection des consommateurs. Pas moins de 65 autres ont été créées au cours des dix dernières années à des niveaux locaux, et dont une majorité est restée inaudible. Il existe huit associations nationales de protection des consommateurs dont les activités, parce qu'ignorées ou empêchées, n'ont jamais réussi à assumer leurs missions.

Le problème, relève le président de l'Association nationale de protection des consommateurs El Aman, c'est que ces dernières n'ont, en général, jamais

bénéficié d'une écoute des pouvoirs publics, ce qui, explique-t-il, a eu pour effet de les décrédibiliser parmi ceux dont elles sont, pourtant, censées défendre les intérêts.

«Il faudrait, aussi, qu'on soit écoutés, qu'on soit considérés, en nous laissant la possibilité de contribuer à l'élaboration des lois et réglementations relatives à la protection du consommateur», déclare-t-il. En plus de l'écoute des autorités sur ces questions, il insiste sur la nécessaire mobilisation des citoyens.

Aux fins de libérer les activités que doit engager la société civile au bénéfice des citoyens, l'intervenant relève l'aspect contenu dans la nouvelle loi-cadre de ne plus faire accorder aux ministères et administrations de wilaya l'autorité d'agréer ou d'interdire les activités dévolues à des associations, une mission dévolue désormais à la justice.

Louisa A. R.

Face aux robes noires qui ne décolèrent pas

Le Conseil de l'Ordre des avocats annonce une réunion avec la cour d'Alger cette semaine

■ *Les robes noires ne décolèrent pas. Après un sit-in avant-hier, les avocats relevant de la cour d'Alger ont tenu, hier, sous la pluie, un rassemblement dans l'enceinte même de ladite cour pour réclamer le règlement de leurs problèmes professionnels, essentiellement celui du droit à la défense et celui du respect de la dignité de l'avocat dans l'exercice de ses fonctions. Des problèmes pour lesquels M^e Mohamed Baghdadi, membre du Conseil national des avocats, a annoncé une réunion cette semaine avec le président et le procureur général près la cour d'Alger en vue d'une solution.*

Par Lynda Naili

Rassemblés au niveau de la cour d'Alger dans la matinée pluvieuse d'hier, les avocats représentant les différents tribunaux relevant de la compétence de la cour d'Alger, brandissant le drapeau national et entonnant l'hymne national, ont scandé «Non-respect des droits et lois», «Abus de droit», «Stop à la justice des instructions», «Pas de loi, pas de procès en l'absence des avocats», «Les avocats en colère refusent l'humiliation», «Pour une justice libre et indépendante»... Ce sont, entre autres, les slogans scandés par des centaines d'avocats.

A ce propos, M^e Mohamed Baghdadi, rendant publique la réunion tenue avant-hier avec les autorités judiciaires de la cour d'Alger, a estimé que «l'incident de M^e Sellini est la goutte qui a fait déborder le vase» et constitue le «fait déclencheur de ce mouvement de protestation». Et de soutenir ainsi que «l'humiliation de M^e Sellini est celle de l'ensemble des avocats». Ceci avant de longuement déplorer «les violations quotidiennes du droit de la défense». Un droit qui, dira-t-il, «n'est pas celui de l'avocat, mais celui des justiciables». Et de rappeler, dans ce contexte, que «le premier slogan porté par le hirak le 22 février 2019 est celui pour un Etat de droit». «Un slogan qui pour nous avocats, loin de toute orientation politique, consacre les droits à la défense que nous réclamons aujourd'hui pour une équité des procès, ce qui est un minimum pour le justiciable», ajoutera-t-il. Ainsi, il dira avoir précisé aux présidents des instances judiciaires que «nous ne

sommes pas venus pour négocier mais pour faire part des décisions prises par le Conseil de l'Ordre, à savoir le report de l'affaire Sovac tel que demandé par le bâtonnier Sellini et une semaine de boycott de l'activité judiciaire, y compris celle relevant de la criminelle», soulignant, à ce sujet, que «d'autres actions seront projetées en cas de non satisfaction de nos revendications essentielles». Il annoncera ainsi au parterre d'avocats qu'«une rencontre se tiendra cette semaine avec le président et le procureur près la cour d'Alger pour évoquer toutes les préoccupations des avocats dans l'exercice quotidien de leur fonction».

Les avocats dénoncent la violation du droit de la défense

Auparavant et dans l'attente de cette communication de M^e Baghdadi, approché en aparté, M^e Saddek Chaib, membre du Conseil de l'Ordre des avocats du barreau d'Alger, nous expliquera que «ces journées de protestation ne concernent pas que les violations quotidiennes mais aussi pour soulever tous les problèmes rencontrés dans la pratique de l'action judiciaire par tous les avocats de la défense sur le territoire national». Il s'agit, poursuivra-t-il, d'attirer l'attention des autorités sur ces manquements qui touchent à l'exercice de la profession d'avocat, au droit de la défense et au droit de l'homme. «Ce sont des revendications purement professionnelles et qui n'ont rien à voir avec l'incident du bâtonnier Abdelamadjid Sellini. Cet inci-



Ph/E. Soraïja J. A.

dent reste en effet un parmi des milliers d'autres pour lesquels nous recevons quotidiennement des signalements pour dépassement», soulignera-t-il. Toutefois, se ressaisira-t-il, «cela ne veut pas dire que tous les magistrats ne respectent pas les avocats, mais le nombre important de dépassements font que la pratique judiciaire est rendue très difficile et les rapports le deviennent aussi». En outre, à une question sur le risque d'une politisation de ce mouvement, il répondra que «justement, nous faisons de notre mieux pour éviter toute récupération politique. Nous sommes une organisation apolitique». Et de considérer qu'«ici, il n'y a pas d'avocats du hirak, ni de corruption, il y a des avocats tout court, des avocats. On ne défend pas le crime, on défend des êtres humains. Nos revendications ne sont pas politiques. Nous sommes là pour aspirer à un Etat de droit, qui ne peut être construit que par le respect de la défense». De son côté, M^e Malika Hamidi-Tadjini, membre du Conseil de l'Ordre des avocats, indiquera que «des

revendications ont été exposées en présence du président de la cour d'Alger ainsi que du procureur général près de la même instance judiciaire. On attendra durant cette semaine l'évolution de la situation, et en fonction des revendications satisfaites, nous allons décider des actions à suivre». Pour sa part, M^e Aouicha Bakhti indiquera que «des discussions entre le Conseil de l'Ordre et les autorités judiciaires ont eu lieu ; s'il n'y a pas satisfaction de nos revendications, la cadence de nos actions augmentera». Lesquelles revendications, poursuivra-t-elle, «concernent notamment le droit à la défense des justiciables, un droit régulièrement bafoué». Et de considérer que «l'incident de jeudi dernier (en l'occurrence l'altercation entre M^e Sellini et le juge près la cour d'Alger, survenue lors du procès en appel de l'affaire Sovac, après que le juge ait refusé la demande de report exprimée par le collectif de la corporation) est une atteinte à la corporation et au droit de la défense».

L. N.

Révision de la Constitution

Des partis politiques expriment leurs positions

Des formations politiques reprennent d'activité à l'approche du référendum du 1^{er} novembre prochain.

Le SG du FLN, Abou El Fadhl Baadji, a exprimé, hier à Alger, le «soutien» de sa formation politique au projet de révision de la Constitution, appelant les élus du parti à mener «une large campagne de mobilisation» pour inciter les citoyens à participer massivement au référendum du 1^{er} novembre. Supervisant une réunion avec les présidents d'APC et d'APW, Baadji a fait savoir que son parti «soutient le projet de révision de la Constitution car il permet

d'amorcer un saut qualitatif en faveur de la naissance de la nouvelle République». Le SG du FLN a exhorté les élus de sa formation politique à l'impératif de «mener une large campagne de mobilisation» sur l'ensemble du territoire national, afin de «sensibiliser» les citoyens quant à l'importance de cette révision constitutionnelle, et les inciter à participer massivement au rendez-vous référendaire. De son côté, le président de Jil Jadid, Sofiane Djilali, a estimé que la nouvelle Constitution «est bien meilleure que celle de 2016» et pourrait «permettre la mise en place des fondements d'un véri-

table Etat de droit». «C'est une Constitution qui répond aux besoins d'une étape et est non définitive, même si elle est bien meilleure que celle de 2016. Dans cinq ou dix ans, la loi fondamentale du pays va devoir être, encore une fois, revue par de simples amendements. Celle-ci peut, toutefois, permettre la mise en place des fondements d'un véritable Etat de droit à condition de la mettre sérieusement en application», a-t-il affirmé dans un entretien accordé au quotidien «Horizons». Sofiane Djilali a soutenu que «la nouvelle Constitution apportera des éléments pour reconstruire un régi-

me politique qui doit être cohérent avec la phase actuelle». Par ailleurs, le mouvement En-Nahda a appelé, par la voix de son secrétaire général Yazid Benaïcha, à la nécessité de consolider le front interne et de réaliser la stabilité politique dans le pays. Lors d'une rencontre avec les présidents des bureaux de wilaya du mouvement, il a indiqué, concernant le référendum sur la révision constitutionnelle, que le parti annoncera sa position définitive quant au référendum lors de la session du conseil Echoura prévue la semaine prochaine, soulignant que sa formation politique a pré-

LA QUESTION DU JOUR

Stagdeflation

Suite de la page une

Dans ce cas, il est vrai, la déflation est à la fois faible et étalée dans le temps. Elle se conjugue avec la hausse du pouvoir d'achat des salariés, conséquence de l'appréciation de la monnaie, et une augmentation des profits en termes absolus, même si leur taux tend lui à baisser. C'est de cette observation que vient d'ailleurs la fameuse loi de la baisse tendancielle du taux de profit énoncée par Karl Marx dans le Capital, et que les auteurs libéraux n'ont eu cesse de réfuter, mais sans y parvenir. Une économie capitaliste qui croît à un rythme soutenu avance dans le sens d'une plus grande productivité, ce qui a pour effet de faire baisser le taux du profit mais d'en augmenter le volume. La déflation rampante, pour ainsi dire inodore, pour ainsi dire inodore, est le meilleur indice qu'une économie capitaliste se porte bien, qu'elle a un avenir, quelle n'est pas pour le moment dans l'impasse ou à l'arrêt. Dans une économie de ce genre, il n'y aurait même pas besoin d'augmenter les salaires, le pouvoir d'achat s'améliorant parallèlement à l'appréciation de la monnaie. Mais ce n'est pas une déflation au long cours de ce genre qui est à l'œuvre aujourd'hui, mais l'avatar, le sous-produit, d'une crise aussi brutale qu'inattendue, et qui de plus ne date pas d'hier. Celle d'aujourd'hui, vieille maintenant de plus d'une décennie en Occident, et quasiment du double au Japon, et dont les effets commencent à faire leur apparition y compris chez nous, est une mauvaise déflation, car elle s'accompagne de stagnation. Elle n'est pas concomitante d'une marche vers l'avant, mais d'un arrêt, sinon d'une involution. Dans les années 1970, on a inventé le mot-valise stagflation pour décrire une situation où l'inflation et la stagnation allaient de concert, alors qu'elles étaient censées se repousser l'une l'autre. Sur ce modèle, Stagdeflation est un terme qui pourrait bien convenir pour désigner la situation dans laquelle s'attarde depuis maintenant des années l'économie mondiale. M. H.

senté «plusieurs propositions» sur certains articles contenus dans le document soumis à référendum, notamment en ce qui concerne la nomination «des membres du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire, de toutes les autorités de contrôle et même de l'Autorité nationale indépendante des élections, par le président de la République», outre la question de «l'équilibre et de la séparation des pouvoirs et des droits et libertés».

Massi Salami

Rage

900 cas et 15 décès en Algérie en une année

■ Quelque 900 cas de rage, dont 15 décès, ont été enregistrés en Algérie en 2019, a révélé, hier, le chargé du programme zoonoses au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, D' Ali Trad.

Par Yanis G.

«**E**n Algérie, la rage animale sévit à l'état enzootique avec une moyenne de 900 cas enregistrés chaque année, dont 15 décès, majoritairement des enfants de moins de 14 ans», a précisé le D' Trad à la veille de la Journée mondiale de lutte contre la rage (28 septembre).

«Pour 2018 et 2019, les wilayas ayant notifié des cas de rage sont : Médéa, Ain Defla, Biskra, Oran, Skikda, El-Bayadh, Tissemsilt, Tiaret, Mostaganem, Khenchela, Msila, Béjaia, Alger, Ain Témouchent, Tipasa, Annaba, Ghardaïa et El-Oued», a fait savoir le responsable.

La Journée mondiale de lutte contre la rage, célébrée cette année sous le thème «Finissons-en avec la rage : collaborons et vaccinons», vise à sensibiliser aux mesures cruciales que les communautés peuvent prendre pour la prévention de la rage et l'élimination, d'ici à 2030, de tous

les décès humains dus à cette maladie transmise par les chiens, a souligné le D' Trad.

La rage étant une maladie à prévention vaccinale, la vaccination des chiens reste la «stratégie la plus efficace» pour éviter cette maladie chez l'homme, a-t-il soutenu, ajoutant que «la vaccination des chiens permet de réduire le nombre de décès imputables à la rage mais aussi le besoin d'une prophylaxie post-exposition dans le cadre des soins aux patients mordus par des chiens».

Informers les adultes et les enfants sur le comportement des chiens et la manière de prévenir les morsures est une composante essentielle de lutte contre la rage et peut faire baisser l'incidence de la rage chez l'homme comme la charge financière du traitement, a souligné M. Trad.

Et d'ajouter : «L'optimisation des connaissances de la population en matière de prévention et de lutte contre la rage signifie également informer sur les responsabilités des propriétaires d'animaux de compagnie et sur les soins à dispenser immédiatement après une morsure».

Pour M. Trad, la participation et l'engagement de la population dans ces programmes permettent une meilleure perception, diffusion et application des messages d'information.



Ph/D.R.

L'élimination de la rage exige, selon le même responsable, une implication cohérente et durable, adossée à des actions bien réfléchies et pérennes de gestion de la santé humaine et animale, avec bien entendu l'étroite collaboration des différents secteurs de la Santé, l'Agriculture, l'Intérieur, l'Environnement, la Communication, le but étant de

ramener à zéro le nombre des décès humains dus à la rage à l'horizon 2030.

La rage est une maladie infectieuse d'origine virale qui est toujours mortelle une fois que les symptômes cliniques apparaissent. Dans la plupart des cas, le virus de la rage est transmis à l'homme par la salive d'un animal infecté, domestique

ou sauvage, notamment le chien et le chat.

Selon des données de l'OMS, la rage sévit dans plus de 150 pays dans le monde avec environ 60 000 décès/an concentrés en Asie et en Afrique, et plus de 95 % des cas humains de rage, majoritairement des enfants, sont dus à des morsures de chiens infectés. **Y. G.**

Partis

Fatma-Zohra Zerouati plébiscitée à la tête de Tajamou Amel El Djazaïr (TAJ)

MME FATMA-ZOHRA

Zerouati a été plébiscitée, samedi, nouvelle présidente de TAJ (Tajamou Amel El Djazaïr), à l'issue du congrès extraordinaire du parti qui s'est tenu avant-hier et hier au Centre international des conférences (CIC) à Alger.

Dans une déclaration finale, les congressistes ont exprimé «leur pleine disponibilité pour la réussite du référendum sur la Constitution qui se tiendra le 1^{er} novembre, ce tournant qui ouvrira des horizons vers de profondes réformes politiques, économiques et sociales».

La déclaration a également affirmé que «TAJ aspire à ce que les résultats de la modification de la loi électorale atteignent le niveau des aspirations de la classe politique et répondent aux préoccupations soulevées».

Les congressistes ont également appelé à la moralisation de la vie politique, en tant que moyen civilisé qui contribuerait à la construction de l'Algérie, d'autant plus que l'Algérie est au bord de jalons politiques décisifs.

Les participants ont salué les efforts de l'Etat pendant la pandémie de coronavirus, se félicitant de tous les efforts déployés socialement et économiquement pour améliorer les conditions de vie du citoyen.

May B.

Ghardaïa

L'activité touristique lourdement affectée par le Covid-19

L'activité touristique à Ghardaïa, source de revenus à côté de l'artisanat faisant d'elle un pilier de l'économie locale, est lourdement affectée en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19, selon des professionnels du secteur.

Tributaire des touristes et voyageurs internationaux et nationaux, le secteur est à l'arrêt depuis fin mars, impacté par la fermeture des espaces aériens avec l'étranger ainsi que les restrictions sur les voyages internes imposés par le protocole visant à limiter au maximum les déplacements pour lutter contre la propagation du coronavirus, a indiqué à l'APS Said Benkhelifa, gérant de l'hôtel «Tassili», à l'occasion de la Journée internationale du tourisme.

«On était contraints de fermer l'hôtel et de mettre au chômage nos employés, en raison de cette pandémie et l'absence de touristes et voyageurs dans la région», a-t-il souligné.

De son côté, un élu de l'APW de Ghardaïa, Salah Alouani, a estimé que dès l'apparition de l'épidémie de coronavirus, un vaste mouvement de fermeture d'hôtels, de petites et moyennes entreprises de l'artisanat et des restaurants s'est opéré, entraînant la perte de nombreux emplois.

Pour le responsable d'une agence de voyages, les opérations de sensibilisation et d'encouragement au tourisme réceptif ayant des effets multiplicateurs sur l'économie locale, notamment en matière de création d'emplois et l'écoulement des produits de l'artisanat local, ont été biaisées par l'effet de l'épidémie.

«Pour reprendre notre activité, nous sommes tenus par le protocole sanitaire difficile à concrétiser sur le terrain, mais nous avons entamé notre travail en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de

la communication, pour la vente de la destination "Algérie", notamment le M'zab, une région classée patrimoine universel très prisée par les touristes étrangers», a précisé Kamel Chaïb.

«Nous devons promouvoir notre patrimoine culturel, naturel et architectural, à travers des supports tels que les brochures, les catalogues et autres moyens technologiques (Internet) afin d'attirer les touristes», a-t-il souligné.

Considéré comme un élément-clé du développement durable de la wilaya de Ghardaïa, le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel varié de la région attire de nombreux touristes étrangers en quête d'évasion.

Les nombreux sites culturels, environnementaux et monuments funéraires constituent des atouts privilégiés pour la promotion d'un tourisme durable, respectueux des traditions et us de la région et porteur de richesses pour l'économie locale.

La wilaya de Ghardaïa peut s'enorgueillir d'être le lieu de la réconciliation d'un tourisme culturel et environnemental, conformément à la Charte du tourisme durable élaborée aux Iles Canaries (Espagne) en avril 1995.

Composée de plusieurs ksour ou cités millénaires, la pentapole de la vallée du M'zab et les ksour de Métlili et d'El-Menea sont conçus magistralement par les aieux sous forme architecturale d'«amphithéâtre» épousant le site rocaillieux, en tenant compte du climat et des concepts religieux.

Cette architecture, dont s'est inspiré Le Corbusier (architecte, urbaniste, décorateur, peintre, sculpteur et auteur suisse naturalisé français. 1887-1965), attire annuellement de nombreux touristes étrangers et spécialistes

en la matière. Les ksour, chargés d'histoire de cette région aride, renferment une mémoire qui résiste à l'oubli et débordent d'une chaleur humaine qui ne laisse pas ses visiteurs indifférents.

De plus, de nombreux ouvrages et systèmes hydrauliques traditionnels ainsi que les palmeraies de la région font également la curiosité des visiteurs et touristes, aux côtés des marchés et souks traditionnels très actifs où les objets de l'artisanat sont écoulés à la criée.

Au sud, dans la région d'El-Menea, passage obligé pour les touristes vers l'extrême sud du pays, l'on trouve de nombreuses richesses culturelles et environnementales, en particulier les palmeraies, les orangeries serpentées par des ruisseaux d'eau naturelle et minérale, ainsi que les nouveaux périmètres agricoles, les dunes de sable, le lac «sebkha» devenu un site de transit pour diverses espèces d'oiseaux migrateurs, ainsi que le monastère et tombeau du Père Charles de Foucauld, devenu un lieu de pèlerinage pour les chrétiens.

Les thermes de Zelfana et les sites pittoresques de la région offrent également des atouts fiables pour attirer un tourisme étranger du 3^e âge en quête de cure et de convivialité.

Puissant instrument de développement dans l'économie locale de la wilaya, l'activité touristique et artisanale constitue la pierre angulaire d'un développement durable de la région à préserver et promouvoir.

Les professionnels du tourisme lancent un appel urgent aux pouvoirs publics pour les aider, en raison de l'impact destructeur du Covid-19 en ce début de saison touristique sur leurs activités.

Lyes Gh.

Start-up, projets innovants et incubateurs

Création d'un Comité national de labélisation

■ Le décret exécutif portant création du Comité national de labélisation des «start-up», des «projets innovants» et des «incubateurs» en fixant ses missions et sa composition est paru au dernier numéro du Journal officiel (JO).

Par Lylia K.

Il s'agit du décret n° 20-254 du 15 septembre 2020, signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, portant sur la création d'un Comité national de labélisation des «start-up», des «projets innovants» et des «incubateurs». Le Comité a pour missions d'attribuer les labels «Start-up», «Projet innovant» et «Incubateur», d'identifier des projets innovants et de les promouvoir, ainsi que de participer à la promotion de l'écosystème start-up. Présidé par le ministre chargé des Start-up ou son représentant, le Comité national est composé de représentants de plusieurs ministères désignés pour une période de trois ans renouvelable. Le Comité national se réunit au moins deux fois par mois et délibère notamment sur l'attribution des labels «Start-up» aux jeunes sociétés innovantes, du «Projet innovant» aux porteurs de projets innovants n'ayant pas encore créé de société, ainsi que du label «Incubateur». S'agissant des conditions d'attribution du label «Start-up», le présent décret exige que la société soit de droit algérien et respecte des critères précis, à savoir son existence qui ne doit pas remonter à plus de huit ans, son modèle d'affaires

qui doit s'appuyer sur des produits, des services, un business model ou tout autre concept innovant, ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel qui ne doit pas dépasser le montant fixé par le Comité national. Le capital social doit être aussi détenu à, au moins, 50 % par des personnes physiques, des fonds d'investissement agréés ou par d'autres sociétés disposant du label «Start-up», tandis que le potentiel de croissance de la société doit être suffisamment grand, sachant que la société ne doit pas avoir plus de 250 employés. Ainsi, l'entreprise souhaitant obtenir le label «Start-up» est tenue de déposer une demande via le portail électronique national des start-up, accompagnée de plusieurs documents administratifs. Une réponse est apportée pour toute demande dans un délai maximum de trente jours, à compter de la date de son dépôt, tandis que tout retard dans la fourniture d'une partie des documents exigés suspendra ce délai. Le label «Start-up» est octroyé pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois, dans les mêmes formes.

Des mesures d'aide et de soutien de l'Etat prévues

Quant aux conditions d'attribution du label «Projet innovant», celui-ci est accessible à toute personne physique ou groupe de personnes physiques ayant un projet se rapportant à l'innovation. Pour l'obtention de ce label, il est exigé le dépôt d'une demande via le portail électronique national des start-up accompagnée de documents précis, dont une présentation du projet et ses aspects d'innovation, les éléments prou-



vant le fort potentiel de croissance économique, ainsi que les qualifications scientifiques et/ou techniques et l'expérience de l'équipe en charge du projet, le cas échéant, tout titre de propriété intellectuelle et tout prix ou récompense obtenus. Le label «Projet innovant» est octroyé pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois, dans les mêmes formes. En ce qui concerne le label «Incubateur», il est accordé à toute structure publique, privée ou en partenariat public-privé qui propose un appui aux start-up et aux porteurs de projets

innovants, l'hébergement, la formation, le conseil et le financement. Les demandes d'attribution du label «Incubateur» sont introduites auprès du Comité national via un portail électronique, accompagnées de certains documents, tels que le plan d'aménagement détaillé de l'incubateur, une liste des équipements mis à la disposition des start-up incubées, une présentation des différents services offerts aux start-up incubées, ainsi qu'une présentation des différents programmes de formation et d'encadrement proposés par l'incu-

bateur, sachant que des documents spécifiques sont exigés pour les incubateurs privés. Les postulants souhaitant obtenir le label «Incubateur» sont tenus, par ailleurs, de disposer d'un personnel ayant les qualifications requises et/ou une expérience professionnelle suffisante dans le domaine de l'accompagnement des entreprises. Le label «Incubateur» est octroyé au postulant pour une durée de cinq ans, renouvelable dans les mêmes formes, et son détenteur ouvre droit à des mesures d'aide et de soutien de l'Etat.

L. K.

Emirats arabes unis Hausse de l'activité commerciale à Dubaï au 3^e trimestre

L'ACTIVITÉ commerciale dans l'Emirat de Dubaï s'est accrue au troisième trimestre 2020, suite à la levée des restrictions relatives au Covid-19, avec une hausse des exportations qui a dépassé 12 milliards de dollars, a indiqué la Chambre de commerce et d'industrie de Dubaï. Les données de la chambre ont montré que 45 milliards AED (12,2 milliards de dollars) de marchandises ont été exportées par les opérateurs économiques membres de la chambre durant la période allant de juin à août, soit une augmentation de 7,4 % par rapport aux trois mois précédents. «La levée des restrictions relatives au Covid-19 a permis une hausse des activités commerciales, une amélioration des conditions du marché et de la confiance des entreprises», a-t-elle souligné. La chambre a également délivré 151 000 certificats d'origine pendant cette période, contre 135 000 pour la période précédente, soit une augmentation de 11,7 %. Le nombre d'exportateurs a également augmenté, passant de 4 066 à 4 630.

R. E.

Banque mondiale

Un nouveau rapport appelle à lutter contre la corruption en temps de pandémie

La Banque mondiale (BM) a estimé, dans un nouveau rapport intitulé «Renforcer l'efficacité et la transparence des gouvernements : la lutte contre la corruption» (Enhancing government effectiveness and transparency : the fight against corruption), que la pandémie du coronavirus montre plus que jamais l'importance de la lutte contre la corruption. Ce rapport souligne que des progrès sont possibles dans la lutte contre la corruption, même dans des contextes les plus difficiles et dresse un état des lieux des nouvelles approches et des nouveaux outils pour améliorer la responsabilisation des pouvoirs publics, face à la mobilisation à des niveaux sans précédent de fonds d'urgence en riposte à la pandémie de coronavirus (Covid-19). Constatant que les dépenses inédites engagées par les pouvoirs publics pour lutter contre le coronavirus l'ont parfois été sans respecter les mécanismes habituels de contrôle, la BM souligne que si cette diligence est compréhensible, elle expose néanmoins les gouvernements à différents risques de corrup-

tion susceptibles de fragiliser l'efficacité de la riposte. Pour permettre une responsabilisation accrue, le rapport appelle ainsi, les pouvoirs publics à définir clairement leurs actions, appliquer les règles, sanctionner les infractions et résoudre les problèmes en toute transparence. Le document s'attache à cinq grands domaines thématiques : les marchés publics, les infrastructures, les entreprises d'Etat, l'administration des douanes et les services. Il couvre aussi plusieurs thèmes transversaux, comme les initiatives pour la transparence de l'administration publique et l'administration numérique (GovTech), et s'appuie sur des études de cas menées dans le monde entier. Son objectif est de proposer aux fonctionnaires publics et à la société civile un ensemble modulaire d'approches et d'outils pouvant être utilisés et adaptés à leur contexte national. «La pandémie de Covid-19 a entraîné des dépenses d'urgence à grande échelle de la part des gouvernements pour relancer les économies ainsi que pour protéger les populations pauvres et vulnérables qui sont

affectées de manière disproportionnée. Alors que les pays s'engagent sur la voie d'un redressement plus résilient et plus inclusif, il est essentiel d'utiliser avec prudence et de manière transparente des ressources limitées», a estimé Mari Pangestu, directrice générale de la Banque mondiale. «Des progrès sont possibles dans tous les contextes et nous nous engageons à collaborer étroitement avec nos partenaires gouvernementaux, la société civile et le secteur privé pour lutter contre la corruption et ses effets destructeurs», a-t-elle ajouté. Pour sa part, le directeur mondial pour la Gouvernance à la Banque mondiale, Ed Olowo-Okere, a déclaré que «ce rapport montre à quel point il est important de conjuguer les méthodes traditionnelles de lutte contre la corruption aux dispositifs les plus modernes, comme l'administration numérique et les marchés publics dématérialisés pour lutter contre ce fléau, même dans les contextes les plus difficiles et les plus fragiles».

Sérine N.

Sétif

Réception de 47 établissements hôteliers de 5 000 lits avant fin 2022

■ Le parc hôtelier de la wilaya de Sétif devra être renforcé d'ici à fin 2022 par 47 nouveaux établissements hôteliers offrant une capacité d'accueil totale de 5 000 lits, a indiqué le directeur de wilaya du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Par Samy O.

Les 47 projets qui seront tous réceptionnés «avant la fin de 2022» viendront s'ajouter aux 81 établissements actuellement fonctionnels avec une capacité d'hébergement globale de 7 000 lits, a précisé M. Tighaza en marge de la célébration de la Journée mondiale du tourisme (27 septembre). Atteindre une capacité d'accueil de 12 000 lits à fin 2022 représentera trois années gagnées sur l'objectif fixé par le Conseil d'orientation du tourisme de wilaya qui prévoyait d'atteindre cette même capacité à la fin 2025, a relevé, M. Tighaza. Cette performance est «le fruit des facilités accordées par l'Etat aux investisseurs et à la dynamique que connaît la wilaya dans divers secteurs», selon la même source qui a fait état de 10 demandes d'investissement en cours d'étude appelées à porter

la capacité d'hébergement de la wilaya à 15 000 lits à fin 2025. La wilaya de Sétif renferme diverses potentialités touristiques dont de multiples sites naturels (le mont Megres, les monts Babor), des sources thermales (El Hamma, Ouled Tebbène, Guergour et Essoukhna), des sites archéologiques (Cuicul) et des établissements de loisirs dont Park Mall.

Des journalistes en tournée pour découvrir des sites touristiques

Une tournée découverte des sites touristiques de la wilaya de Sétif a été organisée au profit de journalistes représentant divers médias nationaux par l'Office national du tourisme. Selon la chargée de communication de l'office, Yasma Lebrech, la tournée de deux jours programmée à l'occasion de la Journée internationale du tourisme sous le slogan : «Tourisme et développe-



ment rural», a profité aux représentants locaux de 10 médias nationaux invités à découvrir certains projets réussis de fermes pilotes proposant des gîtes d'hébergement à Béni Aziz et certaines localités montagneuses, dont le sommet de Megres, et des sites thermaux. Le premier

jour, les journalistes ont visité la ville archéologique et le musée de Cuicul, dans la commune de Djemila. La seconde journée sera réservée à la visite d'une exposition de produits agricoles et artisanaux, organisée à la station thermale de Hammam Guergour, et d'une huilerie qui

transforme les noyaux d'olives en combustible destiné à l'exportation. L'Office national du tourisme a choisi cette année Sétif et Tlemcen pour ses tournées découvertes placées sous l'égide du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail Familial.

S. O.

Biskra

La limitation des espaces de commercialisation préoccupe les phœniciculteurs

La question de limitation des espaces de commercialisation due à la pandémie du nouveau coronavirus «constitue un véritable tracassé pour les phœniciculteurs de la wilaya de Biskra», a-t-on appris à la veille du lancement de la campagne de cueillette des dattes.

Pour Omar Hamlaoui, phœniciculteur de la localité de Tolga célèbre pour sa datte «Deglet Nour» de haute qualité, la récolte qui n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, les dattes n'étant que partiellement mûres, intervient dans une conjoncture dominée par les craintes de mévente, les incertitudes de la demande du marché et autres facteurs déterminant la fixation de prix par les producteurs, acheteurs et autres médiateurs. Le ralentissement qui caractérise l'actuelle conjoncture contrairement aux années précédentes pousse les opérateurs spécialisés dans l'achat et le conditionnement des dattes qui composent un maillon fondamental de la chaîne de commercialisation à appréhender sérieusement

les risques de mévente sur les marchés nationaux et étrangers consécutifs à la persistance de la crise du coronavirus, a encore ajouté le même investisseur. De son côté, Reghisse Kamel, exploitant d'une exploitation agricole et conditionneur de dattes de la commune de Laghrouse, a souligné que la récolte de cette saison

qui s'annonce abondante s'ajoutera aux quantités invendues de la saison précédente conservées dans les chambres froides à cause de la pandémie de nouveau coronavirus. Pour lui, le retour à la normale sera de ce fait lent et nécessitera la récupération par les opérateurs de leurs investissements, l'ouverture des mar-

chés et la disponibilité de liquidités. Pour Faïçal Agoune, agriculteur de Foughala, les phœniciculteurs dont la maturité des dattes est précoce ont dû vendre à des prix inférieurs de 50 % par rapport à la saison précédente pour écouler leur production. La majorité des dattes est commercialisée actuellement par l'intermédiaire

de petits marchands de Biskra et des autres wilayas, est-il noté. La Direction des services agricoles de la wilaya table cette saison sur une récolte «de plus de 4,8 millions quintaux de dattes (3,5 millions quintaux de la variété Deglet Nour) dont la récolte débutera au mois d'octobre prochain».

Safia L./APS

Blida / Pôle urbain de Meftah

Une enveloppe de 2,8 milliards de DA pour les travaux d'aménagement extérieur

Une enveloppe de 2,8 milliards de DA a été affectée par la wilaya de Blida pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur au nouveau pôle urbain de Meftah (à l'extrême-Est de la wilaya), a-t-on appris auprès du directeur local de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (Duac), Abdelkrim El-Khir. «Les travaux d'aménagement extérieur et de réseaux divers, actuellement en

cours, au niveau de ce pôle urbain, englobant plus de 15 000 logements (de différents segments) ont été dotés d'un montant de 2,8 milliards de DA», a-t-il indiqué. Soulignant la priorité accordée dans la réalisation des différents réseaux «aux logements prévus à la réception avant la fin de l'année en cours», M. El Khir a précisé : «Nos services s'attellent à la réalisation des réseaux pri-

maires et secondaires, au moment où chaque promoteur immobilier au niveau du pôle se chargera de la réalisation des réseaux de son propre projet». Il a fait cas, à ce titre, de la signature d'une dizaine de marchés avec six entreprises pour l'ouverture de routes, la construction de murs de soutènement et la réalisation de réseaux d'assainissement, d'AEP, d'électricité et de gaz, observant toutefois

que la «réalisation des réseaux est tributaire de l'ouverture des routes». D'où son appel aux entreprises en charge des routes, de veiller à «approvisionner leurs chantiers en moyens matériels et humains nécessaires pour achever ces travaux dans les plus brefs délais», a-t-il recommandé. Abdelkrim El-Khir a indiqué que la Direction de l'urbanisme est chargée de l'ouverture des accès à l'intérieur des cités d'habitations, tandis que celle des travaux publics s'attelle à la réalisation de la nouvelle route menant au pôle urbain de Meftah, à partir de la RN 29, sur une distance de 3 km. A noter la programmation à la réception, avant fin 2020, de 2 000 logements publics locatifs et 2 200 unités AADL, au niveau de ce pôle urbain comptant 15 050 logements, selon les services de la wilaya.

Tindouf

Modernisation de 36 km de la route Hassi-Mounir/RN-50

Les travaux de modernisation de 36 km de l'axe routier reliant sur 90 km le village de Hassi-Mounir à la RN-50 ont été finalisés, a-t-on appris hier auprès de la Direction des travaux publics (DTP) de la wilaya de Tindouf. Les préparatifs sont en cours pour le lancement des travaux de modernisation des 54 km restants de cette route, et permettre ainsi d'améliorer la qualité de cet axe important pour l'activité de transport de et vers cette

localité considérée comme une zone d'ombre, a affirmé le DTP, Abdelaziz Zouaoui. Une enveloppe de 300 millions DA a été mobilisée pour l'opération scindée en lots pour hâter la modernisation de cette route, dont plusieurs tronçons s'étaient détériorés, entravant ainsi la circulation et l'activité de transport et contribuant à son retard de développement, a-t-il ajouté. Le wali de Tindouf, Youcef Mahiout, avait mis l'accent, lors d'une

récente visite à cette localité, sur l'accélération des travaux de modernisation de cette route et sa finalisation avant la fin de l'année en cours. La wilaya dispose d'un réseau de 1 107 km de routes nationales, 151 km de chemins de wilaya et 125 km de routes communales, en plus de pistes frontalières totalisant un linéaire de 2 530 km, selon les données de la DTP.

R. R.

F. T.

Festival du film arabe de Fameck

Une forte participation algérienne

■ Plusieurs films algériens sont attendus à la trente et unième édition du Festival du film arabe de Fameck/Val de Fenscha, prévue du sept au onze octobre prochain. Le festival met à l'honneur cette année les cinémas de tous les pays arabes et présente, pour la première fois, quatre films de la «Sélection officielle Cannes 2020». «Abou Leila» du réalisateur Amin Sidi Boumédiène, «143 rue du désert» du réalisateur Hassen Ferhani, «Rouge» du réalisateur franco-algérien Farid Bentoumi, «Ibrahim» du réalisateur/acteur Samir Guesmi, sont parmi les films qui représentent l'Algérie lors de cette manifestation artistique.

Par Abla Selles

Les cinéastes algériens continuent de représenter le pays lors des festivités internationales avec des films de haute facture. Prévu du sept au onze octobre prochain, le Festival du film arabe de Fameck verra la participation de plusieurs films algériens dont «Abou Leila» du réalisateur Amin Sidi Boumédiène, «143 rue du désert» du réalisateur Hassen Ferhani, «Rouge» du réalisateur franco-algérien Farid Bentoumi, «Ibrahim» du réalisateur/acteur Samir Guesmi et autres. Cette édition, organisée sous le signe de la résistance à l'adversité, de l'ouverture aux autres et de tous les espoirs, se veut une occasion pour offrir une bouffée d'oxygène aux cinéphiles et aux professionnels du cinéma en cette période de crise sanitaire, expliquent les organisateurs. D'ailleurs, 23 longs métrages dont six en avant-première et 10 courts métrages seront diffusés lors de cette édition du festival. C'est une sélection de films de qualité qui est proposée cette année au public. En compétition officielle, c'est «Sœurs» de Yamina Benguigui, «ADN» de Maiwenn, «Ibrahim» de Samir Gasmî, «9 jours à Raqqa», «Rouge» de Farid Bentoumi, «143 rue du Désert» de Hassen Ferhani qui sont en compétition pour le Grand Prix. Quant à «De sable de feu» de Souheil Benbarka, «Un divan à Tunis» de Manele Labidi, «Terminal Sud» de Rabah Ameur Zaimche,

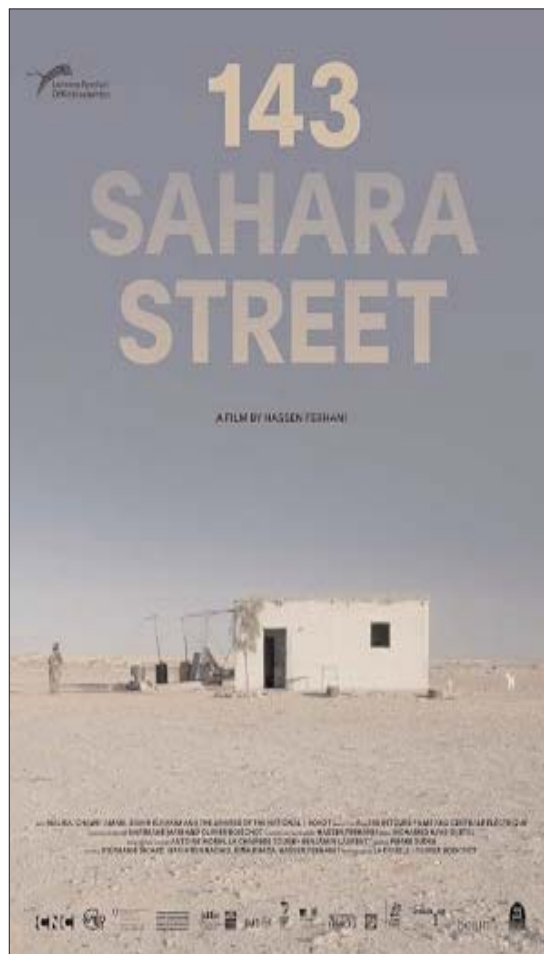
«The perfect candidate» de Haifaa Al-Mansour, «Les femmes du pavillon J» de Mohamed Nadif et «Les épouvantails» de Nouri Bouzi, ils seront en compétition pour le Prix du public.

Il y a aussi le documentariste Yacine Helali qui présentera des extraits de son film intitulé «Algeria 2006, la mémoire de l'autre». A propos de ce film, il a déclaré : «Pour moi, c'est une quête d'identités à plusieurs voix sur ce qui est d'être Algérien et Algérienne aujourd'hui. Je mets ma ville à l'honneur : elle s'érige en point de départ du film où se croisent les premiers regards et questionnements sur l'Algérie».

«Tu mourras à 20 ans» du réalisateur soudanais Amjad Abu Alala, «Abou Leila» premier long métrage du réalisateur algérien Amin Sidi Boumédiène et «Les épouvantails» du réalisateur tunisien Nouri Bouzid sont à l'affiche de la 31^e édition du Festival de Fameck.

Quatre films de la Sélection officielle 2020 du Festival de Cannes sont entre autres à l'affiche, à savoir, «Rouge» du réalisateur franco-algérien Farid Bentoumi, «Ibrahim» du réalisateur/acteur Samir Guesmi, «ADN» de la réalisatrice Maiwenn et «9 jours à Raqqa».

Il est à noter que la 31^e édition du Festival du film arabe de Fameck est présidée par l'acteur Karim Belkhadra. Quant au jury du Grand Prix, il est composé du réalisateur égyptien Adolf Al Assal et l'acteur franco-tunisien Nejib Belhassen. A. S.



Lancement de «La rentrée culturelle» Un programme riche et varié

La manifestation «La rentrée culturelle», réunissant le théâtre, les arts plastiques, la musique, la danse et le conte en plus de rencontres littéraires, a été lancée officiellement samedi soir à Alger par la ministre de la culture et des Arts, Malika Bendouda.

Accompagnée du ministre de l'Industrie Ferhat Ait Ali Braham et de responsables de plusieurs institutions publiques, la ministre de la Culture et des Arts a inauguré cette manifestation au Palais de la culture Moufidi-Zakaria sous le thème «Notre culture est dans notre diversité et notre unité».

La galerie Baya du Palais de la culture propose une exposition collective regroupant les œuvres de nombreux plasticiens algériens dont les toiles de Abdelkrim Kermiche, inspirées du courant orientaliste, des travaux contemporains de la jeune Asma Noui collant des moulages sur ses toiles, ou encore un hommage au personnel soignant signé Abdelhalim Kemmich.

Cette exposition intitulée «Bouffée d'art», et coordonnée par Amel Mihoub, propose également des œuvres de Souhila Belbahar, de Roshedi Bessaih, de Moussa Bourdine, des miniatures de Djazia Cherrih ou enco-

re des sculptures de Djinet Dahel et Abdelwahab Selka.

Une exposition de décors et costumes de théâtre organisée par le Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi et les différents théâtres régionaux est également ouverte au public dans le respect des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus.

Un stand a été également dédié à l'exposition des œuvres de l'écrivain Mohammed Dib à l'occasion du centenaire de sa naissance. Lors de cette inauguration, le théâtre régional de Constantine a présenté un extra-

it du spectacle de théâtre de rue «Boughendja et Anzar». L'Institut national supérieur de musique a également présenté le travail de son orchestre en reprenant des extraits de classiques universels et des morceaux du patrimoine musical algérien réarrangés pour un orchestre classique et une chorale polyphonique.

Lors de son allocution, la ministre de la Culture et des Arts a rendu hommage à l'écrivain Mohammed Dib et a salué la mémoire du maître de la musique malouf, Hamdi Bennani, et de l'historien et universitaire Abdelmadjid Merdaci,

disparus récemment. Le programme de la «rentrée culturelle» se poursuivra jusqu'au 7 octobre avec des festivités et des conférences, notamment sur «les réalisations du théâtre algérien depuis 58 ans».

La villa Dar Abdelatif abritera une exposition de l'artiste Mohamed Mebarki, intitulée «L'amour divin», qui compte des tableaux réalisés durant la période de confinement ainsi qu'une exposition de photographies. Des activités seront organisées à la Bibliothèque nationale, notamment une conférence sur le grand écrivain Mohammed

Dib ainsi qu'une conférence sous le thème «Pour la philosophie de la culture», animée par la ministre de la Culture et des Arts. Entre autres activités programmées à la Bibliothèque nationale, une rencontre nationale du Réseau des conteurs et une rencontre avec de jeunes écrivains, outre la première rencontre du réseau des clubs et cafés littéraires.

Avec la contribution des directions et des maisons de culture, une rentrée culturelle locale dans chaque wilaya sera également organisée. L. B.

De la Seine au Yangzi Jiang

Les photographes chinois face aux remous du fleuve

À l'abbaye de Jumièges, une riche exposition présente des travaux d'artistes sur la rivière, métaphore des changements récents du pays. En Chine, la phrase «Les flots écoulés ne reviennent pas à la source» est un peu l'équivalent en France de l'expression «On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve», attribuée à Héraclite. Dans les deux pays, la rivière qui coule est synonyme de changement, d'impermanence et du temps qui passe, inexorablement, balayant les existences et emportant les souvenirs. Et elle charrie nombre de métaphores, comme on peut le voir chez les photographes conviés à présenter leurs travaux dans la belle abbaye

de Jumièges, ce monumental ensemble de ruines lové dans une des boucles de la Seine.

Dans une riche exposition, qui s'intègre au festival Normandie impressionniste, treize artistes qui travaillent sur la Chine – et chinois, pour la plupart – utilisent le thème de l'eau pour traiter des bouleversements fulgurants qu'a connus ce pays dans les vingt dernières années. «Depuis 2001, la population urbaine en Chine est passée de 30 % à 60 % des habitants», rappelle Victoria Jonathan, commissaire d'exposition avec Bérénice Angremy, toutes deux anciennes directrices du Festival de photographie de Jimei, en

Chine. Le thème du paysage est des plus traditionnels dans l'art chinois, puisqu'il remonte au IV^e siècle après Jésus-Christ – il apparaît seulement à la Renaissance, en Occident. Dans la peinture shanshui, qui signifie «montagne et eau», l'artiste s'efforce de traduire une émotion, plus que de peindre sur le motif, et de célébrer l'harmonie entre l'homme et la nature. Plusieurs photographes puisent donc à cette tradition, mais le font à contre-emploi : ils la citent pour montrer justement combien, à l'heure de l'urbanisation et du développement accélérés, cet idéal de communion avec les éléments n'est plus qu'une illusion. R. I.



États-Unis

Trump nomme une juge conservatrice «brillante» à la Cour suprême

■ Donald Trump a nommé, hier, la juge conservatrice Amy Coney Barrett pour remplacer l'icône féministe Ruth Bader Ginsburg à la Cour suprême des États-Unis, dans un climat de vives tensions à six semaines de la présidentielle.

Par Rosa C.

«C e soir, j'ai l'honneur de nommer l'une des juristes les plus brillantes et les plus douées du pays à la Cour suprême», a déclaré le Président américain depuis les jardins de la Maison-Blanche.

«Vous allez être fantastique», a-t-il lancé en s'adressant à la juge de 48 ans, debout à ses côtés, avant de prédire une confirmation «rapide» de cette nomination par le Sénat.

Sauf énorme surprise, Amy Coney Barrett, catholique pratiquante opposée à l'avortement, viendra renforcer la majorité conservatrice au sein de cette institution-clé qui tranche les grands débats de la société américaine.

Le choix présidentiel devrait être rapidement validé par le Sénat, à majorité républicaine. Les auditions doivent débiter le 12 octobre, pour un vote espéré fin octobre, quelques jours avant l'élection du 3 novembre.

«C'est ma troisième nomination», a souligné, tout sourire, M. Trump qui aura, fait rare, désigné trois juges suprêmes – sur un collège de neuf – en un seul mandat.

Quelques minutes seulement après l'annonce de la nomination, le candidat démocrate à la Maison-Blanche, Joe Biden, a appelé le Sénat à ne pas se prononcer avant la présidentielle du 3 novembre.

«Le Sénat ne devrait pas se prononcer (...) tant que les Américains n'auront pas choisi leur prochain président et leur

prochain Congrès», a estimé l'ex-vice-président de Barack Obama.

En banlieue de Harrisburg, la capitale de Pennsylvanie, où l'ex-magnat de l'immobilier devait tenir un meeting de campagne dans la soirée, l'annonce de la nomination, retransmise sur grand écran devant les centaines de personnes déjà présentes, a été accueillie par des acclamations et des applaudissements.

«USA, USA, USA», a scandé la foule juste après l'annonce

Dès le décès de «RBG», icône progressiste et féministe, Donald Trump a engagé au pas de course le processus pour ancrer durablement la Cour suprême dans le conservatisme, ses juges étant nommés à vie.

Tout le camp démocrate est vent debout, arguant qu'il devrait revenir au vainqueur de l'élection présidentielle de faire un choix si déterminant pour la société américaine.

La plus haute juridiction est en effet régulièrement appelée à trancher sur des questions ultrasensibles, comme l'avortement, le droit de porter des armes, la discrimination positive ou encore les litiges électoraux.

Pour la sénatrice Kamala Harris, colistière de Joe Biden, la confirmation de cette juge «pousserait la Cour encore plus à



PH. > D. R.

droite et nuirait à des millions d'Américains», mettant notamment en danger l'assurance santé adoptée sous M. Obama.

La puissante organisation de défense des droits civiques ACLU a encore exhorté hier le Sénat à «reporter le processus de confirmation» jusqu'au lendemain de l'investiture du prochain président, le 20 janvier.

Le sujet sera à coup sûr demain soir au cœur du premier débat télévisé de la campagne entre Joe Biden, favori dans les sondages, et Donald Trump, qui mise en partie sur cette séquence pour refaire son retard.

Le choix d'Amy Coney Barrett, mère de sept enfants, professeure de droit et magistrate connue pour ses convictions religieuses traditionalistes, pourrait galvaniser l'électorat chrétien conservateur sur lequel Donald Trump s'est largement appuyé lors de

son élection-surprise il y a 4 ans.

D'autant que malgré une majorité de juges déjà théorique à droite après deux nominations par l'ex-homme d'affaires new-yorkais, la Cour suprême avait infligé au début de l'été une série de revers au camp conservateur, sur l'interruption volontaire de grossesse comme sur les droits des minorités sexuelles et des jeunes migrants sans papiers.

La haute juridiction «crache à la figure des gens fiers de se considérer comme républicains ou conservateurs», avait alors pesté Donald Trump.

Amy Coney Barrett – «ACB», comme la surnomment certains médias – faisait déjà partie des favoris en 2018 pour la Cour suprême lorsque le président lui avait finalement préféré le juge Brett Kavanaugh.

R. C.



Commentaire

Républicains

Par Fouzia Mahmoudi

Manuel Valls, qui n'avait pas de mots assez durs pour décrire les ambitions présidentielles d'Emmanuel Macron en 2016, s'était depuis l'élection de ce dernier au poste de président de la République Française, transformé en un observateur particulièrement mielleux. L'ancien Premier-ministre était d'ailleurs rentré à Paris, après avoir tenté ses chances aux élections municipales barcelonaises, quelques semaines avant le remaniement ministériel de juillet dernier et n'avait pas assez de compliments sur la façon dont l'exécutif avait notamment géré la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19. Mais aujourd'hui, ignoré une fois encore par le président français, Valls laisse visiblement tomber son obséquiosité de façade et s'exprime fermement suite à l'attaque à l'arme blanche qui a fait deux blessés vendredi dans les rues de Paris. L'ex-Chef de gouvernement appelle à un «sursaut» contre l'islamisme qu'il considère comme «l'ennemi et le défi de ce début de siècle», après l'attaque au hachoir qui a fait deux blessés devant les anciens locaux de «Charlie Hebdo». «C'est toute la société française qui est placée par les djihadistes comme cible prioritaire, et notamment ceux qui incarnent le combat contre l'islam politique. C'est intolérable et cela demande un sursaut», déclare Manuel Valls dans un entretien accordé au «Parisien» dans son édition de hier. «Il faut clairement désigner l'islamisme comme l'ennemi et le défi de ce début de siècle», ajoute celui qui comme ex-Premier ministre de François Hollande a connu les attentats djihadistes qui ont endeuillé la France à partir de 2015. «La société s'est relâchée, nous nous sommes habitués à la violence ou à un antisémitisme virulent sur les réseaux. J'appelle à un changement d'état d'esprit. Il faut désigner clairement l'ennemi : c'est l'islamisme, le salafisme, les Frères musulmans, cet islam politique qui est un nouveau fascisme», souligne Manuel Valls. Celui-ci appelle à une «remobilisation du camp républicain et laïc» alors que se profile un projet de loi contre le «séparatisme», promis par l'exécutif. «Il faut arrêter de s'excuser d'être Français et républicain», fait valoir l'ex-candidat à la primaire socialiste pour la présidentielle de 2017, dénonçant une nouvelle fois les «deux gauches irréconciliables». Manuel Valls estime qu'Emmanuel Macron a changé sur le sujet et qu'il est désormais «Join de ce discours libéral libertaire qui était le sien avant». Il demande à nouveau l'interdiction du salafisme et souhaite reposer le débat sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'université et pour les accompagnants de sorties scolaires. Un discours qui reste en adéquation avec les discours que tient Manuel Valls depuis des années et qui ont au début du mandat de François Hollande provoqué la polémique, car ressemblant aux «discours de l'extrême droite». Malheureusement, les nombreux attentats qui ont frappé la France dans les années suivantes n'ont fait que mettre en lumière la justesse des propos de Valls qui fut pendant de nombreuses années l'un des seuls à gauche à pointer du doigt les dangers de l'islamisme en France, alors que le reste de ses collègues se distancent de lui sur ces sujets sensibles.

F. M.

Azerbaïdjan

Combats meurtriers entre et les séparatistes arméniens du Nagorny Karabakh

Un conflit majeur impliquant Erevan et Bakou pourrait entraîner l'intervention des puissances en concurrence dans la région du Caucase, la Russie et la Turquie.

Moscou a appelé dès hier matin «à un cessez-le-feu immédiat» et à des pourparlers entre les belligérants, alors que les deux camps se rejettent la responsabilité des hostilités.

Un porte-parole du Président turc, Recep Tayyip Erdogan, allié traditionnel de Bakou, a lui dénoncé sur twitter «l'attaque de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan», accusant Erevan d'avoir attaqué «des localités civiles».

Le ministère azerbaïdjanais de la Défense a indiqué dans un communiqué avoir lancé une «contre-offensive sur toute la ligne de front», afin de «mettre fin à des activités militaires des forces armées de l'Arménie».

«Des morts et des blessés ont été rapportés parmi les civils et les militaires», a déclaré la présidence azerbaïdjanaise, tandis que le médiateur public du Karabakh a déclaré qu'il y avait

«des victimes civiles» dans la population de la région.

L'Arménie a indiqué qu'une femme et un enfant avaient été tués

Les séparatistes du Karabakh ont pour leur part décrété «la loi martiale et la mobilisation générale», tandis que le Premier ministre arménien, Nikol Pachinian a lui indiqué, selon l'agence russe Interfax, que les forces séparatistes et arméniennes «résistent avec succès» à une attaque adverse.

L'Azerbaïdjan avait auparavant indiqué qu'un de ses hélicoptères avait été abattu mais que son équipage était sain et sauf. Il affirme avoir détruit 12 batteries anti-aériennes.

«Tôt ce matin, la partie azerbaïdjanaise a lancé des bombardements tout au long de la ligne de contact. Ils bombardent aussi Stepanakert (la capitale), nous appelons la population à se mettre à l'abri», a pour sa part indiqué le porte-parole de la présidence séparatiste sur sa page

Facebook. «Les forces armées du Karabakh ont jusqu'ici mis en échec les plans (de l'Azerbaïdjan), infligeant de lourdes pertes à l'adversaire», a indiqué le ministère de la Défense de la région.

Le Nagorny Karabakh est une région sécessionniste d'Azerbaïdjan, peuplée majoritairement d'Arméniens et soutenue par l'Arménie.

Elle a été le théâtre d'une guerre au début des années 1990 qui a fait 30 000 morts, et depuis lors, les autorités azerbaïdjanaises veulent en reprendre le contrôle, par la force si nécessaire. Des pourparlers de paix sont dans l'impasse depuis de longues années.

Des combats opposent régulièrement séparatistes et Azerbaïdjanais, mais aussi Erevan et Bakou.

En 2016, de graves heurts avaient failli dégénérer en guerre au Karabakh, et des combats meurtriers ont aussi opposé en juillet 2020 Arméniens et Azerbaïdjanais à leur frontière nord.



Foot - Allemagne

Augsbourg bat Dortmund et prend seul la tête du classement

LA FORMATION allemande d'Augsbourg, 15^e de la Bundesliga la saison dernière, a battu Dortmund 2-0 hier et se retrouve provisoirement seul en tête avec six points après la dixième journée.

Le demi-finaliste de la Ligue des champions Leipzig, tenu en échec 1-1 à Leverkusen, suit avec quatre points, à égalité avec Francfort et le promu Bielefeld.

Ces faux pas de ses principaux rivaux ouvrent déjà un boulevard au Bayern Munich (3 pts), qui joue aujourd'hui à Hoffenheim. Le «Rekordmeister»

peut marquer son territoire en prenant quelques longueurs d'avance sur les autres favoris, une semaine après avoir impressionné l'Allemagne en balayant Schalke 0-0 pour le match d'ouverture de la Bundesliga.

Les matches de cette deuxième journée se sont joués devant quelques milliers de spectateurs, entre 3 400 à Mayence et 10 000 à Monchengladbach, des chiffres déterminés localement par les autorités sanitaires, en fonction de la capacité des stades et de l'incidence du coronavirus dans la région.

M. O.

NBA

LeBron James envoie les Lakers en finale

LES LAKERS, emmenés par un immense LeBron James, ont obtenu leur qualification pour la 32^e finale NBA de leur histoire, la première en dix ans, après avoir battu Denver (117-107) et remporté 4 à 1 leur duel en finale de la conférence Ouest, hier.

Los Angeles qui compte 16 titres de champion, tentera d'égaliser le record des Celtics en finale. Il affrontera le représentant de la conférence Est, soit Miami soit Boston qui se rencontrent aujourd'hui pour leur 6^e match (3-2 pour le Heat).

La superstar LeBron James, auteur d'un énorme triple-double (38 pts, 16 rbd, 10 passes), a été l'homme fort de l'équipe californienne dans ce cinquième match, inscrivant 16 points dans le money-time, dont neuf d'affilée, pour définitivement repousser des Nuggets qui venaient d'effacer 16 points de retard.

En quête d'un 4^e sacre avec une troisième équipe différente après Miami (2012, 2013) et Cleveland (2016), il va jouer sa dixième finale en 11 saisons.

Sous sa gouverne et celle d'Anthony Davis, plus qu'un lieutenant à ses côtés, les Lakers effectuent un parcours impressionnant, puisqu'ils n'ont concédé que trois défaites en trois séries. Avant d'écarter Denver, elle avait barré la route, également en cinq matches, de Portland (4-1) et de sa star Damian Lillard, longtemps impressionnant dans la bulle, ainsi que celle de Houston (4-1)

malgré la menace représentée par James Harden, meilleur scoreur de la saison.

Et contrairement au Utah Jazz et à leurs rivaux «angeles-nos» des Clippers, qui s'étaient fait remonter par les irrésistibles «comeback boys» de Denver après avoir été menés 3-1, les Lakers eux n'ont pas craqué dans cette même position favorable pour boucler la série avec autorité. Les voilà, dix ans après, qui marchent sur les pas de l'idole de la maison violette et or, Kobe Bryant, décédé le 26 janvier après un accident d'hélicoptère survenu à Calabasas au nord-ouest de Los Angeles, également fatal à sa fille de 13 ans Gianna et à sept autres personnes. Depuis, James et ses coéquipiers se sont jurés de ramener les Lakers au sommet de la ligue pour perpétuer l'héritage de leur glorieux aîné, qui a remporté cinq bagues sous ce maillot. Un supplément d'âme puisant dans la fameuse «Mamba mentality», faite d'une indéfectible soif de victoire, qui anima Bryant. Ayant fini premier de la saison régulière à l'Ouest, ils ont assumé leur statut de favori tout au long des play-offs, également portés par l'immense apport d'Anthony Davis, recruté à l'intersaison, et qui a montré qu'il était plus qu'un lieutenant pour James, mais un véritable leader offensif, en témoignant encore ses 27 points sur ce dernier match contre Denver.

M. N.

Boxe

Le Philippin Casimero conserve son titre WBO des coqs

LE PHILIPPIN John Riel Casimero a conservé sa ceinture WBO des poids coq en s'imposant devant le Ghanéen Duke Micah par arrêt de l'arbitre au troisième round, à Uncasville dans le Connecticut. Le boxeur de 30 ans a totalement dominé ce combat, touchant souvent au corps son adversaire et l'envoyant au tapis dès la 2^e reprise d'un violent crochet de gauche. Micah a tenté de résister mais lors du round suivant, Casimero

a de nouveau touché avec son gauche avant de le mettre sur les talons après un uppercut. Moment auquel l'arbitre a décidé d'arrêter les frais. La domination du Philippin s'est aussi traduite par les chiffres d'après-combat, de puisqu'il a asséné 24 coups au corps à son adversaire, qui ne l'a touché que quatre fois. Casimero, qui défendait pour la première fois son titre, remporte sa 30^e victoire, la 21^e avant la limite (4 défaites).

M. N.

Football / France - OGC Nice

Atal absent «environ un mois»

■ Le défenseur international algérien de l'OGC Nice (Ligue 1/France), Youcef Atal, sorti sur blessure dimanche dernier contre le Paris SG (0-3), souffre d'une lésion musculaire à la cuisse et sera absent «environ un mois», a annoncé son entraîneur, Patrick Vieira.



Par Racim S.

Atal a été victime d'une lésion musculaire à la cuisse. Il sera absent «environ un mois», a déclaré Patrick Vieira en conférence de presse avant d'affronter Bordeaux à l'extérieur dimanche pour le compte de la 5^e journée de Ligue 1.

Le latéral droit des «Verts», titularisé par l'entraîneur Vieira,

avait dû quitter le terrain en seconde période (65') contre le PSG, lui qui s'était absenté 279 jours en raison d'une blessure au genou, contractée le 7 décembre 2019.

Le défenseur algérien de 24 ans revenait d'une autre blessure aux ischio-jambiers, contractée fin août, qui l'a éloigné des terrains près d'un mois.

En revanche, son compatriote Hicham Boudaoui, victime d'une

lésion méniscale, «revient petit à petit», s'est félicité l'ancien international français. Il s'est entraîné jeudi mais est trop juste pour Bordeaux.

C'est encourageant qu'il retrouve les terrains». L'ancien joueur du Paradou AC s'était blessé lors du match amical disputé contre les Slovaques du FK DAC 1904 (6-0) le 4 août dernier, en marge du stage d'intersaison effectué en Autriche. R. S.

Football / FC Barcelone

Koeman se défend d'avoir provoqué le départ de Suarez

Le nouvel entraîneur néerlandais du FC Barcelone, Ronald Koeman, s'est défendu d'avoir provoqué le départ de Luis Suarez, hier en conférence de presse, avant le retour du Barça en Liga contre Villarreal dimanche dans le cadre de la 3^e journée.

«Dans un premier temps, on aurait dit que j'étais le méchant du film. Ce n'est pas ça, car dès le premier jour, dès mon appel à Luis (Suarez), je me suis montré respectueux envers le joueur et la personne qu'il est. Il s'est entraîné au meilleur niveau. Je lui ai toujours dit qu'il serait sans doute compliqué pour lui de jouer, mais que s'il restait, il serait un joueur comme un autre dans l'effectif», s'est justifié le nouveau technicien blaugrana.

«Ce sont des décisions d'un club. Avant de signer mon contrat, j'ai pensé à changer cer-

taines choses, mais (le départ de Suarez) ça n'a pas été seulement ma décision, ce sont des décisions qui sont prises avec le club aussi, pour changer l'équipe. Avec Luis, on se respecte, on s'est parlé clairement sur son futur, il a fini par partir à l'Atletico et je lui souhaite bonne chance», a déclaré Koeman, nommé fin août en remplacement de Quique Setién, et qui s'est depuis séparé de tauliers du vestiaire comme Ivan Rakitic, Nelson Semedo, Arturo Vidal et Luis Suarez.

L'attaquant uruguayen, meilleur ami de Lionel Messi, a quitté la Catalogne vendredi pour rejoindre l'Atletico Madrid, et pourrait disputer ses premières minutes sous le maillot rojiblanco dès aujourd'hui contre Grenade.

Désormais abandonné par ses amis, il serait «normal» que

Messi soit «triste», a convenu Koeman. «Cela fait partie du football, mais le plus important c'est que Leo (Messi) a continué à être un exemple pendant les entraînements et les matches, avec son engagement auprès du club et de l'équipe. Je n'ai aucun doute sur Leo là-dessus», a rassuré le technicien, qui avait mal débuté sa relation avec le capitaine blaugrana selon la presse catalane, avant de jouer l'apaisement cette semaine.

Alors que le Barça est toujours en quête de renforts aux postes de latéraux et surtout à celui d'avant-centre, où il est en cours de négociations avec Lautaro Martinez (Inter Milan) et Memphis Depay (Lyon) d'après les médias spécialisés, Koeman a confirmé que «rien n'est écarté» quant à une possible future recrue.

K. L.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

En remplacement de Larbi Ouanoughi

Adel Kansous nouveau PDG de l'ANEP

M. ADEL KANSOUS a été installé dans sa nouvelle fonction de Président directeur général (PDG) de l'Agence nationale d'édition et de publicité (ANEP) en remplacement de M. Larbi Ouanoughi, a-t-on appris hier auprès du ministère de la Communication.

R. N.

Accidents de la route

6 morts et 390 blessés en une semaine

SIX PERSONNES ont trouvé la mort et 390 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la route survenus dans les zones urbaines durant la période allant du 15 au 21 septembre courant, a indiqué, hier, un bilan de la Sûreté nationale. Par rapport aux chiffres enregistrés la semaine passée, le nouveau bilan fait état d'une «augmentation dans le nombre d'accidents (+103) et de blessés (+101), tandis que le nombre de décès demeure inchangé», précise la même source.

Les données communiquées indiquent que la raison majeure à l'origine de ces accidents demeure le facteur humain à plus de 95 % en raison du non-respect du code de la route. Dans ce cadre, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) rappelle aux usagers de la route la nécessité de faire preuve de prudence, mettant à la disposition des citoyens le numéro vert 1548 et celui de secours 17 pour recevoir tout signalement, a conclu le communiqué.

APS

Tizi Ouzou

61 projets touristiques générateurs de plus de 7 000 lits et de 3 500 postes de travail sont en cours

LE DIRECTEUR du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Tizi Ouzou, Rachid Ghedouchi, a indiqué, hier, que pas moins de 440 projets d'investissement dans le domaine du tourisme ont été déposés au niveau de ses services. Il a précisé que les 61 projets en cours de réalisation devraient générer 7 000 lits et 3 534 postes de travail.

Ghedouchi, qui s'exprimait sur les ondes de la radio locale, a précisé que pas moins de 143 autres projets d'investissement, ficelés et en phase de lancement, vont permettre le renforcement des capacités d'accueil de 20 000 lits supplémentaires, en plus de la création de quelque 8 600 postes de travail.

Hamid M.

Ghardaïa

Dégel prochain des projets du secteur de la Jeunesse et des Sports dans le Sud

LE MINISTRE de la Jeunesse et des Sports, Sid-Ali Khaldi, a annoncé, hier, depuis la wilaya de Ghardaïa, «le dégel prochain des projets du secteur pour les wilayas du Sud, sur décision du président de la République». «Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, accorde un intérêt particulier à la réalisation des infrastructures ayant trait au secteur de la Jeunesse et des Sports, notamment dans les wilayas du Sud», a souligné le ministre lors sa visite de travail d'une journée dans la wilaya. En inspectant quelques projets du secteur, en cours de finition, notamment la piscine semi-olympique de Berriane réalisée pour un coût de 300 millions DA et ayant accusé un retard considérable du fait de contraintes techniques et topographiques, il a exhorté les responsables locaux du secteur à activer leur achèvement pour permettre aux jeunes de la région de s'émanciper et de pratiquer leurs sports favoris. Sid-Ali Khaldi, qui est accompagné de la secrétaire

d'Etat chargée du sport d'élite, Salima Souakri, a visité et inauguré des structures du secteur dans la vallée du M'zab, notamment dans les communes de Ghardaïa, Bounoura et El-Atteuf, dont le complexe omnisports de la commune d'El-Atteuf, le pôle sportif d'Oued-Nechou, l'auberge de jeunes de Bouhraoua et le planétarium de Ghardaïa.

A. O.

Les conducteurs appelés à effectuer le contrôle techniques des véhicules

LA DIRECTION générale de la Sûreté nationale (DGSN) a appelé les conducteurs et les usagers de la route à l'impératif d'effectuer le contrôle technique périodique des véhicules et éviter l'excès de vitesse notamment lors de la chute des premières gouttes de pluie, afin d'éviter les accidents de la route, a indiqué, hier, un communiqué de la DGSN. La DGSN souligne, à cet effet, l'importance d'effectuer le contrôle technique périodique des véhicules et de vérifier l'état des pneus, du système de freinage, des différents dispositifs de vue et des essuie-glaces, tout en évitant l'excès de vitesse notamment lors de la chute des premières

gouttes de pluie», précise la même source. Et de mettre en garde les chauffeurs contre l'excès de vitesse notamment dans les reliefs où est enregistrée une baisse de vue particulièrement la nuit avec l'apparition de brouillards, et recommande le respect des feux de circulation à l'intérieur des agglomérations. La DGSN invite l'ensemble des usagers de la route à l'instar des conducteurs de bus de transport de voyageurs, de camions, de véhicules légers et de motocycles, à faire preuve de prudence et de vigilance depuis la tombée des premières gouttes de pluie à l'origine des dangers de la route, a précisé la même source. Elle rappelle le numéro vert

1548 et celui des secours 17, son site électronique et ses pages Facebook et Twitter mis à la disposition des citoyens 24h/24 pour recevoir tout signalement, répondre aux préoccupations et apporter aide et assistance en coordination avec ses partenaires concernés. La DGSN invite, par la même occasion, les citoyens des régions connaissant des intempéries à suivre rigoureusement, à travers les moyens de communication et des stations de radios locales, les bulletins météo spéciaux (BMS), afin de prendre les mesures nécessaires à leur prévention et à la protection de leurs biens, a conclu le communiqué.

Samy O.

Les frontières restent fermées



Djalou@hotmail.com

Présidence

Le Président Tebboune reçoit les lettres de créances de plusieurs ambassadeurs

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier à Alger, les lettres de créances de plusieurs ambassadeurs en Algérie, lors d'une cérémonie organisée au siège de la Présidence de la République, indique un communiqué de la Présidence de la République.

I s'agit de M. Chang-Sik Song, ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, M^{me} Elisabeth Wolberg, ambassadrice de la République fédérale d'Allemagne, M. Aminou Elh Malam Manzou, ambassa-

deur de la République du Niger, et M. Gyorgy Pantos, ambassadeur de Hongrie. La cérémonie de remise des lettres de créances s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Noureddine

Baghdad Daidj, et du ministre des Affaires étrangères, M. Sabri Boukadoum, qui ont assisté également aux audiences des ambassadeurs accrédités, reçus par le président de la République.

R. N.

Justice

Le procès en appel de l'homme d'affaires Ali Haddad reporté au 11 octobre

LA COUR D'ALGER a décidé, hier, de reporter au 11 octobre prochain le procès en appel de l'homme d'affaires Ali Haddad, condamné en première instance à une peine de 18 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions DA. Le report a été décidé sur demande du collectif de défense qui a boycotté l'audience, en exécution de la décision du Barreau d'Alger portant boycott des audiences et du travail judiciaire pendant une semaine à compter d'hier, pour réclamer le règlement de leurs problèmes professionnels. L'accusé principal Ali Haddad a refusé d'être jugé à distance depuis l'établissement pénitentiaire de Tazoult (Batna) où il est incarcéré, tandis que l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, condamné dans cette affaire et détenu dans la prison d'Abadla (Bechar), a donné son accord. L'ancien Premier

ministre Abdelmalek Sellal ainsi que d'anciens ministres, condamnés dans cette affaire, ont eux comparu à l'audience. L'ancien chef du FCE (Ali Haddad) a été condamné à plusieurs peines dont la confiscation de tous ses biens pour des chefs d'accusation liés à la corruption, notamment l'obtention de privilèges immobiliers et bancaires et conclusion de marchés en violation de la législation. Outre les frères d'Ali Haddad, plusieurs ministres et cadres dont les anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ont été également condamnés dans cette affaire par le tribunal de première instance à des peines de 12 ans de prison assorties d'une amende d'un million DA pour les chefs d'inculpation de «dilatation de deniers publics, octroi d'indus avantages et abus de fonction».

Malik S.

Intempéries